

## Garantie limitée des produits acoustiques Artofix

Chez Artofix, nous nous engageons à fournir des produits acoustiques de haute qualité qui améliorent à la fois le confort et l'esthétique. Pour garantir votre satisfaction continue, nous offrons cette garantie limitée contre les défauts de matériaux et de fabrication. Veuillez lire attentivement les termes et conditions pour comprendre la couverture et les exclusions.

### 1. Garantie

#### Produits couverts :

Les produits acoustiques commerciaux Artofix, division de Duvaltex Canada Inc., incluant les tuiles acoustiques, les produits muraux, les déflecteurs et les nuages, sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de livraison. La garantie est applicable uniquement à l'acheteur initial et n'est pas transférable. Si une commande est livrée en plusieurs étapes, la période de garantie commence à la date de livraison du ou des produit(s) concerné(s).

### 2. Exclusions et limitations de garantie

#### La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure normale, rayures ou usage abusif.
- Installation incorrecte ou inappropriée du produit.
- Nettoyage incorrect ou utilisation de produits chimiques inappropriés.
- Modifications apportées sans l'approbation écrite d'Artofix.
- Exposition à des changements extrêmes de chaleur, d'humidité ou de sécheresse, y compris une saturation en eau ou à des éléments tels que des produits chimiques, de la fumée ou d'autres conditions anormales similaires.
- Variations de couleur, de teinte ou de motifs propres aux produits, dues à des variations de fabrication ou à des processus naturels, tels que l'exposition à la lumière du soleil.
- Réclamations liées aux fixations ou accessoires de tiers, fournis ou spécifiés par Artofix (par exemple, systèmes Griplock®), qui sont soumis à la garantie du fabricant tiers.
- Réclamations déposées plus de trente (30) jours après la découverte du défaut.
- Différences mineures entre les échantillons/photographies et le produit final.
- Dommages causés lors du transport par un tiers.
- Coûts de main-d'œuvre pour l'installation, le retrait, ou l'emballage du produit pour retour, sauf si la réclamation est validée.

# ARTOFIX

### 3. Déclaration de non-responsabilité

SAUF INDICATION DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, NI ARTOFIX NI SES FILIALES NE FONT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION DE SES PRODUITS À UN USAGE PARTICULIER, ARTOFIX DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE. LES RECOURS ÉNONCÉS DANS CE DOCUMENT SONT EXCLUSIFS. LA RESPONSABILITÉ D'ARTOFIX EST LIMITÉE À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX ET N'INCLUT PAS LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS.

### 4. Processus de réclamation de garantie

**Pour faire une réclamation de garantie:**

Vous devez notifier Artofix par écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut à l'adresse : [soumissions@artofix.com](mailto:soumissions@artofix.com). Artofix se réserve le droit d'inspecter et de valider le défaut, et peut demander des preuves photographiques ou le retour du produit défectueux. Les réclamations faites après la période de garantie seront refusées.

Artofix se réserve le droit de modifier ou de suspendre ses produits sans préavis et n'est pas responsable des différences de couleur ou de disponibilité des produits de remplacement. Si un remplacement est nécessaire, un produit de qualité ou de prix similaire pourra être substitué.

Cette garantie est la seule et exclusive garantie offerte par Artofix et ne peut être modifiée, étendue, ou altérée par quiconque, y compris les distributeurs, revendeurs, vendeurs ou représentants d'Artofix.

### 5. Entretien

**Pour maintenir la qualité des produits Artofix :**

- Manipulez les tuiles avec des mains propres et sèches.
- Nettoyez les produits avec un aspirateur à poils doux pour enlever la poussière.
- Utilisez un chiffon propre, doux et non pelucheux pour essuyer la surface.
- Pour les taches, n'utilisez qu'un savon doux et de l'eau. Évitez les solvants ou produits chimiques agressifs.

Effectif 1er janvier 2025.

ARTOFIX